

autres et les progrès d'une résistance active aux injustices économiques et sociales seront des facteurs décisifs qui amèneront un changement des politiques présentes du gouvernement.

Evidemment, nous ne sommes pas déchargés pour autant de la responsabilité de faire tout en notre pouvoir, si, collectivement, nous le jugeons à propos, pour appuyer les efforts que tente le peuple sud-africain en vue de parvenir à l'autodétermination et pour promouvoir les objectifs qui ont été fixés et sur lesquels, je l'espère, nous vous entendrons au cours de ce débat.

En 1963, le Canada a volontairement imposé un embargo sur la vente de matériel militaire à l'Afrique du Sud et l'a étendu, en 1970, à l'exportation des pièces de rechange conformément aux résolutions prises par le Conseil de sécurité à ce sujet. De plus, le Canada est l'un des principaux contributeurs au fonds des Nations Unies et à d'autres fonds multilatéraux non-gouvernementaux créés dans le but d'instruire, de former et de secourir les peuples originaires d'Afrique australe et de les aider à se développer. Nous décourageons toute rencontre sportive avec l'Afrique du Sud: nous refusons systématiquement, d'une part, d'accorder notre soutien, moral ou financier, aux équipes et aux athlètes canadiens décidant de participer à des compétitions en Afrique du Sud, d'autre part, de patronner les manifestations sportives canadiennes auxquelles doivent prendre part des équipes sud-africaines. Nous appuyons les mesures internationales prises sur cette question, parce qu'en Afrique du Sud, la loi consacre encore aujourd'hui l'organisation du sport conformément à des critères raciaux, ce qui est contraire à l'esprit olympique.

Nous participons également à des programmes de coopération de grande envergure avec les nations indépendantes d'Afrique australe afin d'encourager leur développement et de leur permettre d'édifier une société où la justice sociale et économique sera accessible à tous les citoyens. Ces nations réfuteront ainsi les arguments racistes avancés par des régimes minoritaires selon lesquels la stabilité, la justice et la civilisation seraient minées si leur majorités africaines se voyaient accorder les droits de citoyens à part entière dans l'administration de leur pays.